



Pv pour stationnement sur emplacement d'approvisionnement de marché

Par **Danynet**, le **12/05/2019** à **21:35**

Bonjour, pouvez vous me dire si je peux contester un pv pris tout en haut d'une rue (longueur totale de 130 mètres d'intersection à intersection) avec 1 seul panneaux présent en début de rue et aucun rappel jusqu'au bout de cette rue. merci

SUITE A VOTRE RÉPONSE

Merci pour votre réponse rapide .

Je pensais qu'un « panneau intermédiaire de rappel, si une Rue faisais plus de 75 mètres, était obligatoire !? .. sinon il faudrait redescendre, chaque fois que l'on se gare, toute la rue jusqu'au début pour vérifier si un panneau se trouve la ?!

De plus dans mon cas il se trouve encore installé le poteau (sans le panneau) à mi chemin (environ 70 mètres) .

Si la loi est comme vous le dite, alors je m'incline

Par **Visiteur**, le **12/05/2019** à **22:40**

Bonjour

Un panneau est en général valable jusqu'à la prochaine intersection, donc sur toute la voie tant que vous ne croisez pas d'autres rues.

Si vous souhaitez contester une interdiction de stationner, je vous conseille pour commencer de demander en mairie copie de l'arrêté municipal qui prévoit cette interdiction.

Par **martin14**, le **13/05/2019** à **06:10**

Bonjour,

[quote]

Merci pour votre réponse rapide .

Je pensais qu'un « panneau intermédiaire de rappel, si une Rue faisais plus de 75 mètres,

était obligatoire !? .. sinon il faudrait redescendre, chaque fois que l'on se gare, toute la rue jusqu'au début pour vérifier si un panneau se trouve la ?!

De plus dans mon cas il se trouve encore installé le poteau (sans le panneau) à mi chemin (environ 70 mètres) .

Si la loi est comme vous le dite, alors je m'incline

[/quote]

???? gné ?

Par **janus2fr**, le **13/05/2019** à **06:46**

[quote]

Je pensais qu'un « panneau intermédiaire de rappel, si une Rue faisais plus de 75 mètres, était obligatoire !? .. sinon il faudrait redescendre, chaque fois que l'on se gare, toute la rue jusqu'au début pour vérifier si un panneau se trouve la ?!

[/quote]

Bonjour,

Que penser, alors, des panneaux situés en entrée d'agglomération et valables pour toute la commune ???